Commune de Confignon

PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 mai 2019

Présent-e-s	M.	Jean-Claude KORMANN, Président
	M.	Jean Carlo TABOADA, Vice-Président
	M.	Farid BEN-SLIMANE
	M.	Samuel DUNANT
	M.	Miguel-José FERNANDEZ-VILLACANAS
	M.	Yvan GUILLAUME
	M.	Roger JACCARD
	M.	Sebastiano MALGIOGLIO
	M.	Félicien MAZZOLA
	Mme	Barbara MARINI LOPES SILVERIO
	Mme	Julie PERADOTTO
	M.	Guillermo Orestes SIRENA
	Mme	Elisabeth ULDRY FROSSARD
	M.	Didier VATTER
	Mme	Nathalie VON GUNTEN-DAL BUSCO
	M.	Yves ZEHFUS
Excusé-e-s	M.	Rocco DE LUCA
	M.	Nicolas FOURNIER
	Mme	Antoinette HOFER
Conseil administratif	Mme	Sylvie JAY, Maire
	Mme	GABUS-THORENS, Conseillère administrative
	M.	Dinh Manh UONG, Conseiller administratif
Verbaliste	Mme	Janine BELAHBIB-DEGEN
Assiste	M.	Philippe MEYER, Secrétaire-général

ORDRE DU JOUR

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 avril2019
3. Communications du bureau
4. Communications des commissions
5. Communications du Conseil administratif
6. Election du bureau du Conseil municipal : Président-e, Vice-Président-e, Secrétaire dès le 1er juin 2019 au 31 mai 2020
7. DM 838 – Proposition du Conseil administratif relative à l'approbation des comptes annuels 2018 dans leur intégralité
8. DM 843 – Approbation du projet de délibération pour les comptes 2018 de la Fondation des Evaux
9. DM 844 – Approbation du projet de délibération pour les comptes 2018 de la Fondation de droit public communal pour le logement à Confignon
10. DM 845 – Approbation du projet de délibération pour les comptes 2018 de la Fondation de droit public communal pour les institutions de la Petite enfance
11. DM 846 – Approbation du projet de délibération pour les comptes 2018 du Centre intercommunal de Voirie (C.I.V.)
12. DM 847 – Approbation du projet de délibération pour les comptes 2018 du groupement CRI -201
13. DM 848 – Approbation du projet de délibération pour les comptes 2018 de l'ORP Lancy – Cressy
14. DM 849 – Approbation du projet de délibération pour les comptes 2018 du groupement AFJ-Rhône Sud
15. P DM 840 – Crédit d'investissement pour l'achat d'une balayeuse
16. P DM 841 – Révision de la servitude de canalisation au CIV – parcelle N°2256
17. Questions
18. Propositions individuelles et divers
19. Naturalisations

Le Président ouvre la séance du 14 mai 2019 du Conseil municipal de Confignon et informe que 3 personnes se sont excusées : MM. De Luca et Fournier et Mme Hofer. Nous sommes donc 16 votants ce soir.

1. Approbation de l'ordre du jour

Le Président annonce en préambule que notre ancien collègue, M. Lindenmeyer, est décédé le 29 avril. Nous garderons le souvenir d'un gestionnaire utile et attentif aux ressources de notre commune. Il a été conseiller municipal de 1997 à 2011 et président de notre Conseil de 2004 à 2005. Longtemps engagé dans la commission des finances et par ailleurs pendant de longues années, comme vice-président de la Fondation Aigues-Vertes. Le Président demande donc de faire une minute de silence à sa mémoire. Puis il informe qu'une lettre a été envoyée à son épouse et à sa famille en votre nom et de la part de la commune.

Il ouvre ensuite la séance et demande s'il y a des modifications de l'OJ notamment en relation avec l'approbation des comptes de la commune qui ne nous ont pas été présentés.

M. Uong propose de laisser l'OJ inchangé et si un rapport ne nous est pas parvenu à temps de reporter ce point au prochain CM. Il rappelle que l'essentiel ce soir est d'approuver les comptes de la commune. Il ajoute que pour tenir compte des cas où les rapports n'ont pu être reçus à temps, les comptes de la communes seront approuvés sous réserve d'une approbation ultérieure du CM.

Avec ces précisions, l'OJ est accepté à l'unanimité.

2. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 avril 2019

Page 14, M. Dunant : « … Par ce dernier vote, on permet aussi **d'offrir** des places de crèche **prioritairement aux habitants de Confignon,** conformément à une décision du CM. »

Le procès-verbal du 9 avril 2019 est, sous réserve de cette modification, approuvé par 15 oui et 1 abstention.

3. Communications du bureau

M. Kormann rappelle tout d'abord la Fête des Evaux des 25 et 26 mai, pour laquelle vous avez tous reçu une invitation. La partie officielle marquera l'ouverture du chantier du restaurant, suivie par un apéritif à 14H30, le 25 mai. Vous êtes invités à vous inscrire auprès de l'administration des Evaux par téléphone ou par courriel.

Puis **le Président** annonce le Tournoi annuel de football et de pétanque des élus, organisé cette année par Vernier le samedi 15 juin, dès 13H, au stade municipal de Vernier. Inscrivez-vous !

4. Communications des commissions

- **Commission de l'aménagement et de la durabilité (CAD)**

  M. Kormann informe que la séance du 15 avril a été annulée et un doodle a été communiqué aux membres par M. Rodriguez pour une date de remplacement, les lundis 3 ou 10 juin. Il demande à ce qu'il y soit répondu rapidement.

- **Commission de la culture, espaces publics et paysage (CCEP)**

Mme Uldry Frossard informe que la commission s'est réunie le 7 mai pour examiner les comptes 2018 de la culture et échanger sur le programme des années en cours et écoulée. Des activités très diverses ont été organisées pour tous types de publics dans la commune et le bilan est positif, avec une bonne affluence pour la majorité des activités culturelles proposées. Des membres de la commission s'interrogent néanmoins sur la programmation et c'est volontiers que vos réactions, suggestions et autres propositions, seront écoutées, afin d'en tenir compte pour la prochaine saison.

- **Commission des finances et gestion – développement économique (CFGDE)**

M. Taboada indique que la commission s'est réunie 2 fois : le 8 avril pour une séance commune avec la CSLC pour des explications relatives aux dépassements à la FPE et le 30 avril pour traiter des comptes 2018.

- **Commission des constructions, équipements et voirie (CCEV)**

M. Fernandez indique que la commission ne s'est pas réunie.

- **Commission de la mobilité, sécurité et sports (CMSS)**

M. Guillaume informe que la séance de la commission a été annulée.

- **Commission sociale, logement et communications (CSLC)**

M. Dunant informe que la commission s'est réunie le 7 mai pour une explication détaillée des comptes 2018, puis une deuxième fois, pour examiner les dossiers de naturalisations.

- **Fondation d'intérêt public communal des institutions de la petite enfance (FPE)**

Mme Gabus Thorens informe que le Bureau s'est réuni pour traiter de l'encadrement imposé par la loi et contrôlé par le SASAJ. Nous avons aussi travaillé sur des possibilités de réorganisation et d'engagements de personnes afin de limiter les frais tout en respectant les nouvelles normes.

- **Fondation d'intérêt public communal pour le logement à Confignon (FL)**

Mme Jay informe que la FL s'est réunie le 9 mai et a auditionné 3 candidats pour une AMO. Un candidat a été choisi et il accompagnera notamment pour la rénovation de l'immeuble Sur-Beauvent, pour le projet des Hutins et pour les projets futurs des Cherpines. Ce mandat a un taux d'activité de 10% et plus si nécessaire.

- **Fonds de mise en valeur des bâtiments et espaces publics (FMV)**

Mme Gabus Thorens indique que le FMV a finalisé le programme du concours pour une œuvre d'art sur la Place du village. Un membre suppléant pour le jury était aussi recherché et les nouvelles vous parviendront au fur et à mesure.

- **Fondation des Evaux (FE)**

Mme Jay informe que le Bureau s'est réuni ce jour pour les comptes 2018 et un résultat excédentaire de CHF 400'000.- sera discuté au niveau du Conseil pour la constitution éventuelle d'une réserve. Ceci fera l'objet d'une information plus tard. Concernant la Fête des Evaux, elle annonce que M. Apothéloz sera présent et concernant l'inauguration du restaurant, des panneaux seront installés afin de découvrir le futur projet du restaurant.
Puis concernant la pétition sur les chiens, le directeur M. Gay s'est entretenu avec les pétitionnaires et un nouvel espace dédié aux chiens sera à disposition. Elle a amené un plan pour visualiser cet endroit.

- **Groupement intercommunal de voirie (CIV)**

Mme Jay informe que le CIV ne s'est pas réuni.

5. Communications du Conseil administratif

Communications de Mme Jay

- **Mme Jay** revient sur l'interpellation de **M. Mazzola** sur la 5G et le positionnement du CA sur cette question. Le CA est sensible à cette demande qui pourrait toucher la santé des communiers. Elle rappelle qu'au niveau du Grand Conseil a été voté un moratoire, mais le Conseil fédéral a réagi en faisant parvenir différents documents que vous avez trouvés sur vos tables. Il s'agit d'un rappel de la politique du CF, d'un rappel que l'analyse des risques liés aux rayonnements est en cours et finalement que les normes suisses contre le rayonnement sont parmi les plus sévères au niveau international. Cependant, le CA a adressé une lettre à Swisscom pour demander quels étaient les projets d'implantations d'antennes 5G dans la commune, quelles techniques dans les antennes déjà installées et d'informer le CA directement et avant travaux de toute modification de technique dans les antennes utilisées.
- Télécabine : le crédit d'étude de 3 mio ayant été refusé au Grand Conseil le 9 avril dernier, nous avons dans le cadre d'une séance COPIL-Cherpines rencontré les CE Hodgers et Dal Busco et demandé quel était le plan B ? Un engagement à trouver une solution pour une tangentielle Bardonnex-Aéroport a été obtenu. Un courrier co-signé par les CA de PLO et Confignon a été adressé aux CE pour acter les propos tenus lors de cette séance COPIL-Cherpines.

Communications de M. Uong

M. Uong annonce avoir reçu le rapport sur le planificateur financier mandaté par un Bureau externe à la demande du CE afin de préparer le plan de financement pour les 2 grands projets d'aménagement des Cherpines et du Vuillonnex. Une séance avec le mandataire se tiendra pour présenter le rapport et donner toutes les explications utiles. Il s'agira d'une séance de la CFGDE élargie à tous ceux qui y sont intéressés et elle se tiendra le 17 juin.

- CAD Energie SA : la séance publique prévue pour présenter et expliquer aux riverains proches de la salle communale et de la Place du village le système de chauffage à distance a été reportée. Il a en effet semblé plus judicieux de faire une séance après une réalisation concrète du projet, soit après installation de la chaudière + le petit réseau.

-Subvention abonnements TPG : cette année, il est proposé de réserver cette subvention aux habitants de la commune qui achèteront cet abonnement pour la 1ère fois. L'idée étant d'encourager ceux qui utilisent peu ou pas du tout les transports publics et le montant a également été porté à CHF 150.-.

Communications de Mme Gabus Thorens

Mme Gabus Thorens informe qu'une secrétaire sociale a été engagée, Mme Caroline Marchand qui travaillera essentiellement pour le social

-Fête de Confignon : elle commence jeudi jusqu'à dimanche et avant d'aller à la Fête, allez à l'annexe de la Mairie pour l'inauguration de l'exposition « De pierres et de toiles »

-Dates des commissions et des CM : elles sont sur CMNet.

6. **Election du bureau du Conseil municipal : Président-e, Vice-Président-e, Secrétaire, dès le 1er juin 2019 au 31 mai 2020**

Le Président informe qu'une proposition pour les 3 postes vous est soumise après consultation avec les partis :

Présidence : M. Taboada (PLR)

Vice-Présidence : M. Fournier (PDC)

Secrétaire : M. Kormann (VdG)

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

Commune de Confignon

Législature 2015-2020
Délibération N° 842
Séance du Conseil municipal du **14 mai 2019**

DESIGNATION DES MEMBRES DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL POUR LA PERIODE DU 1ER JUIN 2019 AU 31 MAI 2020

Vu l'article 9 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu les articles 7 et suivants du règlement du Conseil municipal,

le Conseil municipal

DECIDE

La désignation des membres du bureau du Conseil municipal pour la période du 1er juin 2019 au 31 mai 2020 :

1. D'élire en qualité de Président Monsieur Jean-Carlo TABOADA, (PLR), à l'unanimité
2. D'élire en qualité de Vice-Président Monsieur Nicolas FOURNIER (PDC), à l'unanimité
3. D'élire en qualité de Secrétaire Monsieur Jean-Claude KORMANN (VG), à l'unanimité

Le Président : Jean-Claude KORMANN Le Secrétaire : Nicolas FOURNIER

7. **DM 838 – Proposition du Conseil administratif relative à l'approbation des comptes annuels 2018 dans leur intégralité**

Le Président indique qu'un rapport de la CFGDE a été transmis par courriel, mais il passe la parole auparavant à **M. Uong** qui la demande.

M. Uong a une remarque à faire au préalable. Le rapport fiduciaire de la commune a pu être envoyé ce matin à tous par courriel et il s'excuse pour sa non disponibilité sur CMNet. Il fait cependant remarquer que vous ne manquez d'aucune information en l'occurrence.

M. Taboada commence par remercier le CA et l'administration pour la qualité des documents fournis, avec annotations et explications sur tous les points. Ensuite, pour les comptes, il distingue d'une part les recettes pour lesquelles nous n'avons aucune maîtrise et les charges qui ne dépendent que de nous. Pour ces dernières, il relève que le CA et l'administration ont tenu leurs engagements. Tout au long de l'année écoulée, il y a eu des demandes complémentaires au budget 2018 et la commission a essayé avec le magistrat et l'administration d'éviter un dérapage. Celui-ci a pu être évité car tous ces dépassements ont pu être compensés ailleurs pour arriver à un budget équilibré.
Néanmoins, la FPE a réservé une surprise avec un dépassement de CHF 170'00.- et **Mme Gabus Thorens** en a expliqué les raisons qui sont de deux ordres :

- d'une part l'envolée des frais d'encadrement (personnel) : au niveau des salaires, nous avons dû appliquer une augmentation du coût de la vie au mois d'octobre, selon la CCT, de 1,7% vs 0.7 % budgété et aussi l'obligation d'engager du personnel qualifié au sens de la loi votée par Genève pour l'encadrement des enfants ;
- et d'autre part, une baisse des recettes, soit des pensions payées par les parents d'~70'000.-frs
- à cela, il faut ajouter des maladies et autres imprévus pour ~120'000.-frs, ainsi qu'un problème de locaux qui requièrent de par leur configuration plus de personnel que normalement nécessaire.

M. Taboada souligne que les dépenses ont été tenues toute chose égale par ailleurs, mais non les facteurs que nous ne maîtrisons pas.
Revenant au budget, il rappelle que nous avions une perte colossale, mais qui s'est transformée en bénéfice de plus de 600'000.- frs à la faveur de rentrées financières plus importantes de la péréquation et des impôts. Les comptes sont donc positifs et la tension moindre.
La commission préavise donc favorablement et à l'unanimité les comptes 2018.

Les dépassements ont donc été votés (cf. annexe 17), mais une discussion a concerné les Fondations et groupements pour lesquels nous ne maîtrisons pas la gestion, mais votons une subvention. Tous les documents qui nous permettent d'analyser leurs rapports n'ont pas été reçus. Aussi la commission a décidé que pour les cas où ces documents seraient en contradiction avec les comptes de la commune, les dépassements éventuels seraient traités dans les comptes 2019.

M. Guillaume ajoute au sujet des Fondations que les chiffres au niveau des financements ont été analysés en commission, mais les états des comptes n'ont pas été passés en revue systématiquement comme d'habitude. Il le regrette. Seule la FPE a pu être analysée.

Mme Gabus Thorens se déclare très surprise, car ce sont les Conseils de Fondations qui doivent examiner et valider les comptes. Il s'agit de personnes morales indépendantes. Seule la ligne de subvention vous est soumise et si l'étude des comptes est possible, vous n'avez pas à les accepter, ou les refuser.

M. Taboada rappelle que dans l'exposé des motifs, tous ces éléments sont clairement exposés, mais concernant le traitement de ces différentes Fondations et autres groupements, il reconnaît que la commission n'a aucun pouvoir autre que la vérification de la subvention telle que budgétée et la vérification qu'elle se trouve bien dans les comptes.

Mme Von Gunten-Dal Busco comprend ces remarques, mais il s'agit en l'occurrence de l'approbation des comptes annuels pour lesquels il faut, s'agissant de ces groupements, de simplement vérifier que le montant des subventions est bien intégré dans les comptes. Par contre, s'agissant des prochaines DM, c'est bien l'approbation des comptes de ces différentes entités qui nous est demandée. Mais comme l'a mentionné **M. Guillaume**, nous n'avons pas disposé de tous les documents pour le faire.

M. Mazzola relève que pour les comptes de la commune, nous sommes tous d'accord et pouvons les approuver, et pour les autres, il propose de renvoyer ceux qui devront l'être.

Mme Uldry Frossard revient sur les Fondations et autres groupements, pour demander quel est le rôle exact du CM et s'il serait possible d'avoir un extrait du Règlement ou tout autre document utile pour connaître notre rôle. De plus, elle demande s'il serait possible d'avancer le délai de bouclement des comptes pour ces entités, afin d'éviter de devoir voter les comptes de la commune sans vérification des subventions qui leur sont accordées.
Par ailleurs, elle fait remarquer que les rapports arrivent beaucoup trop tard, le Rapport de l'organe de révision ce matin et les rapports de commissions ce soir à 18H, c'est trop tard ! Néanmoins, le Rapport du réviseur lui a permis de déceler une erreur sur les comptes de la commune et donc dans la délibération. Il faudra corriger le montant de l'actif et du passif au bilan qui s'élève en fait à Fr. 52'590'091.10. Et aussi 2 petites erreurs dans l'annexe 17 reçue, sous la fonction 61, nature 31, les montants sont inversés et sous la fonction 73, nature 33, il n'y a pas le budget supplémentaire. A corriger dans le rapport du réviseur aussi.
Enfin elle demande pourquoi le rapport du réviseur ne comprend plus la liste des vérifications effectuées et que n'y figurent plus que les comptes établis par la commune, hormis les 2 premières pages. Beaucoup d'informations sont donc perdues, comme par exemple la liste des emprunts hypothécaires et des immeubles. Pour terminer, il n'y a plus le détail du bilan dans la Délibération, ni les montants des cautionnements, notamment en faveur de la FL. Elle demande donc s'il serait possible de joindre le bilan et le compte de résultat à la Délibération sur le site de la commune, pour plus de transparence.

Le Président constate que cela fait beaucoup d'éléments. Il a relevé les erreurs mentionnées et propose de corriger tout de suite celles concernant la délibération. Pour les autres erreurs, il demande ce qui peut être fait ?

Mme Gabus Thorens estime que puisque la délibération est maintenant exacte, il est possible de la voter. Concernant l'annexe 17, les erreurs seront corrigées également plus tard.

M. Uong demande aussi à corriger dans la délibération « sur conseil du CA » et point 2, « l'excédent de revenus » seulement.

Le Président remercie d'avoir eu un œil aussi précis en si peu de temps et propose de passer au vote après corrections.

Commune de Confignon

Législature 2015-2020
Délibération N° 838
Séance du Conseil municipal du **14 mai 2019**

PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'APPROBATION DES COMPTES ANNUELS 2018 DANS LEUR INTEGRALITE

Conformément à l'art. 30 alinéa 1, lettres d et f LAC, le Conseil municipal délibère sur les comptes annuels de la commune dans leur intégralité ainsi que sur les crédits budgétaires supplémentaires et les moyens de les couvrir,

Vu que l'art. 19 RAC précise que les comptes annuels se composent du bilan, du compte de résultats, du compte des investissements, du tableau des flux de trésorerie, et de l'annexe (dont le contenu est listé à l'art. 28 RAC),

Vu que l'organe de révision recommande l'approbation des comptes 2018 dans son rapport qui a été transmis au Conseil municipal,

Vu le préavis favorable de la commission des finances et gestion, développement économique (CFGDE) du 30.04.2019,

Vu les articles 30, al. 1, lettres d et f, et 107 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, ainsi que l'article 20 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 26 avril 2017,

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

A l'unanimité des 16 membres présents

1. D'approuver les comptes annuels annexés à la présente délibération de la commune pour l'exercice 2018 dans leur intégralité.
2. D'approuver le compte de résultats 2018 pour un montant de CHF 15'447'980.66 aux charges et de CHF 15'467'174.06 aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à CHF 19'193.40.
   Cet excédent de revenus total se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de CHF 19'193.40 et résultat extraordinaire de CHF 0.-.
3. D'approuver le compte des investissements 2018 pour un montant de CHF 1'304'855.76 aux dépenses et de CHF 679'338.68 aux recettes, les investissements nets s'élevant à CHF 625'517.08.
4. D'approuver le bilan au 31 décembre 2018, totalisant à l'actif et au passif un montant de CHF 52'590'091.10.
5. D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2018 pour un montant total de CHF 993'272.07 dont le détail figure à l'annexe 17 des comptes annuels joints à la présente délibération.
6. Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.
7. En application de la LBCGe, de transférer 2'036 actions détenues par la commune du patrimoine administratif au patrimoine financier.

Le Président : Jean-Claude KORMANN Le Secrétaire : Nicolas FOURNIER

Les comptes 2018 sont dans leur intégralité approuvés à l'unanimité.

8. DM 843 – Approbation du projet de délibération pour les comptes 2018 de la Fondation des Evaux

Le Président explique que comme annoncé ces comptes ne nous sont pas parvenus.

M. Guillaume demande le report, ainsi que **M. Taboada.**

Mme Uldry Frossard réitère sa question : quid en cas de non-respect du délai et peut-il être avancé ?

Le Président estime que si 5 associations ont pu rendre dans les délais, c'est que c'était possible. S'agissant de la FE qui sort d'une restructuration, on pourrait laisser aller pour cette année encore. Il propose de voter le renvoi au prochain CM.

La délibération 843 est reportée au prochain CM à l'unanimité.

9. DM 844 – Approbation du projet de délibération pour les comptes 2018 de la Fondation de droit public communal pour le logement à Confignon

Le Président indique qu'il y a un rapport et il passe la parole à **M. Taboada.**

M. Taboada explique qu'il n'y a pas eu de rapport disponible et il informe que seuls les chiffres apparaissant dans les comptes de la commune ont été traités. Et comme mentionné plus haut, s'il s'avérait que les chiffres du rapport ne soient pas conformes à ceux annoncés, alors les modifications seront traitées dans les chiffres 2019. Ces éléments ont été survolés, ils n'ont pas d'incidence sur les comptes de la commune.

Mme Von Gunten -Dal Busco regrette que l'on demande au CM d'approuver des comptes qui n'ont pas été reçus. Sa conclusion est donc différente de celle de la CFGDE du 30 avril, à savoir qu'en l'absence de comptes et de rapport, il n'est pas possible d'approuver les comptes.

Mme Jay souhaite préciser s'agissant de ces rapports, que la fiduciaire mandatée par la Fondation n'était pas accréditée MCH2, il a donc fallu en mandater une autre, ce qui explique le retard, sans l'excuser.

Le Président suggère de voter le report au prochain CM.

Le report de cette délibération au prochain CM est accepté à l'unanimité.

10. DM 845 - Approbation du projet de délibération pour les comptes 2018 de la Fondation de droit public communal pour les institutions de la Petite enfance

Le Président rappelle que la CFGDE a préavisé ces comptes, il passe donc la parole à son président.

M. Taboada relève que la commission a tenu une séance spéciale pour la PFE et il ne va pas répéter tout ce qui a déjà été dit précédemment. Ce qu'il faut retenir, c'est
- qu'il y a toujours 54 places louées à des communes de la Champagne
- les dépassements « organisationnels » ont été intégrés aux comptes 2019, ce qui devrait nous prémunir contre des surprises de ce type-là
- les recettes qui sont liées aux salaires des parents pourraient donc révéler de futures surprises. C'est une variable qui ne peut être maîtrisée.

Compte tenu de ces éléments, la commission a préavisé favorablement à l'unanimité.

M. Kormann propose de passer au vote.

Commune de Confignon

Législature 2015-2020
Délibération N° 845
Séance du Conseil municipal du **14 mai 2019**

APPROBATION DES COMPTES 2018 DE LA FONDATION DE DROIT PUBLIC COMMUNAL DE LA PETITE ENFANCE A CONFIGNON

Conformément aux articles 30, al. 1, lettre i et 57, al. 1, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu l'approbation des comptes 2018 par le Conseil de Fondation,

Vu le rapport de la fiduciaire SCF Révision SA du 20 mars 2019,

Vu le préavis favorable de la Commission des finances et gestion, développement économique (CFGDE) du 30.04.2019,

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

A l'unanimité des 16 membres présents

a) D'approuver les comptes 2018 de la Fondation de droit public communal pour la Petite enfance, s'élevant aux revenus et aux charges **à Fr. 2'755'253.01** laissant apparaître un résultat de Fr. 0.00.

b) D'approuver le bilan au 31.12.2018 qui présente à l'actif et au passif un montant de **Fr. 271'166.23.**

c) La fortune nette de la Fondation de droit public communal pour la Petite enfance s'élève au 31.12.2018 à Fr. 10'000.00.

Le Président : Jean-Claude KORMANN Le Secrétaire : Nicolas FOURNIER

La DM 845 est acceptée à l'unanimité.

11. DM 846 – Approbation du projet de délibération pour les comptes 2018 du Centre intercommunal de Voirie (C.I.V.)

Le Président informe que pour ce point aucun rapport ne nous est parvenu.

M. Guillaume, comme pour les Evaux et la FL, demande un ajournement.

M. Taboada indique que le rapport existe bel et bien et la commission l'a survolé. Il ajoute qu'il ne voit pas ce que la CFGDE pourrait amener de plus si ce n'est d'approuver (ou pas) les comptes. Il n'y a en effet aucune marge de manœuvre pour nous sur les comptes du CIV.

M. Guillaume répète que l'examen a été « stratosphérique » et qu'il ne s'est pas exprimé à leur sujet. Seul le chiffre indiqué sur le document a été repris.

Mme Gabus Thorens relève qu'elle lit dans ce rapport que vous avez approuvé favorablement à l'unanimité les comptes du CIV, quid ? Elle conseille donc que vous régliez vos problèmes en commission.

Mme Von Gunten-Dal Busco a la même remarque que pour la DM 834, à savoir qu'a été préavisé favorablement le montant figurant dans les comptes de la commune, s'agissant d'une subvention. Par contre, la commission ne disposait pas du rapport du CIV et en conséquence, elle demande l'ajournement.

M. Taboada conteste que cela se soit passé ainsi. De plus, il répète que la commission ne peut rien amener en la matière. Mais il serait heureux d'apprendre que c'est éventuellement possible.

Mme Von Gunten-Dal Busco estime que c'est une question de forme.

Le Président passe alors au vote sur ce renvoi qui permettra aussi de corriger quelques imprécisions, notamment sur la non-concordance du titre du dossier avec le fichier, ainsi que l'année de comptabilité qui est fausse.

M. Taboada précise que si l'ajournement est fait pour un examen plus approfondi, il faudrait plutôt renvoyer en commission...

L'ajournement de cette délibération est accepté par 15 oui et 1 non.

M. Uong tient à rappeler que le seul délai impératif à respecter concerne les comptes de la commune et est fixé au 15 mai 2019.

12. DM 847 – Approbation du projet de délibération pour les comptes 2018 du groupement CRI-201

M. Taboada indique qu'en l'absence de rapport, il propose de l'ajourner également.

Le Président propose en l'absence de préavis de traiter cette délibération de la même manière que précédemment et demande de voter sur son ajournement.

L'ajournement de la DM 847 est accepté à l'unanimité.

13. DM 848 – Approbation du projet de délibération pour les comptes 2018 de l'ORP Lancy-Cressy

Le Président informe qu'un rapport a été fourni, il passe la parole à **M. Taboada.**

M. Taboada confirme que le traitement de ce point a été identique aux autres, soit un simple survol. Par contre, en l'occurrence, tous les documents ont été mis à disposition et la commission a préavisé favorablement.

M. Malgioglio précise qu'ont été vérifiés en CFGDE toutes les demandes de dépassements ou de crédits supplémentaires qui ont pu être demandés par ces associations pour constater qu'ils ont bien été portés au bilan. L'intégralité de l'intérieur des comptes de ces associations n'a pas été vérifiée. Il demande alors quelle est notre responsabilité dans la vérification de ces comptes ?
Puis, s'agissant de la conversion dans le nouveau modèle comptable MCH2, chaque conversion faite pour chaque poste a été expliquée, de même pour les différentes allocations charges/revenus.

M. Kormann confirme et ajoute que le gros travail a consisté à vérifier l'adéquation des comptes des Fondations avec les comptes de la commune. En l'espèce, le rapport était disponible et les documents consultables, il propose donc de passer au vote des comptes de la Protection civile.

Commune de Confignon

Législature 2015-2020
Délibération N° 848
Séance du Conseil municipal du **14 mai 2019**

APPROBATION DES COMPTES 2018 DE L'ORGANISATION REGIONALE DE LA PROTECTION CIVILE DE LANCY - CRESSY

Conformément aux articles 30, al. 1, lettre i et 57, al. 1, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu l'approbation des comptes 2018 de l'organisation régionale de la protection civile de Lancy-Cressy,

Vu le rapport de la fiduciaire Berney Associés du 29 avril 2019,

Vu le préavis favorable de la commission des finances et gestion, développement économique (CFGDE) du 30 avil 2019,

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

Par 11 oui et 5 abstentions

a) D'approuver les comptes 2018 de l'organisation régionale de la protection civile de Lancy-Cressy, s'élevant aux revenus et aux charges de **Fr. 526'638.18**, soit un résultat de **Fr. 0.00**.

b) D'approuver le bilan au 31.12.2018 qui présente à l'actif et au passif un montant de **Fr. 200'066.00**.

Le Président : Jean-Claude KORMANN Le Secrétaire : Nicolas FOURNIER

La DM 848 est approuvée par 11 oui et 5 abstentions.

14. DM 849 – Approbation du projet de délibération pour les comptes 2018 du groupement AFJ-Rhône Sud

Le Président informe qu'un rapport a été fourni.

M. Taboada confirme que la commission a disposé des documents complets et qu'ils ont été simplement survolés. Pour sa part, il considère que l'information était suffisante et la commission a préavisé favorablement à l'unanimité.

M. Guillaume répète qu'avec un survol des comptes, on ne rentre pas dans le détail et cela le dérange. Or adopter des comptes survolés n'est pas possible. Le montant figurant aux comptes de cette association a été constaté conforme aux comptes de la commune et c'est tout. Il demande donc l'ajournement.

Mme Von Gunten-Dal Busco confirme avoir disposé de tous les documents, avoir examiné les comptes, et donc pouvoir se prononcer sur ceux-ci.

M. Mazzola rejoint la position du président de la commission sur la disponibilité des documents, par ailleurs, il se demande aussi quelle est la responsabilité du CM, sachant que les comptes ont été approuvés par des Conseils de Fondations ? Il pose donc la question au CA et au secrétaire général.

Le Président suggère que **Mme Gabus Thorens** fasse un avis de droit pour le prochain CM.

M. Uong rappelle que la commune doit approuver tous les comptes des institutions dont elle fait partie, avec pour le CM, le rôle d'approuver ces comptes. Il n'est pas demandé de les approuver en détail, mais le message essentiel est de s'exprimer quant au fonctionnement de ces institutions. Par exemple, pour les Evaux, une commune voisine avait décidé de ne pas approuver les comptes, avec retour au Conseil de la Fondation qui doit alors donner des explications au CM.

Le Président constate qu'il a deux propositions, une pour voter et l'autre pour ajourner. Il met au vote la demande d'ajournement pour commencer.

L'ajournement est refusé par 13 oui, 1 non et 2 abstentions.

Commune de Confignon

Législature 2015-2020
Délibération N° 849
Séance du Conseil municipal du **14 mai 2019**

APPROBATION DES COMPTES 2018 DU GROUPEMENT AFJ – RHONE - SUD

Conformément aux articles 30, al. 1, lettre i et 57, al. 1, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu l'approbation des comptes 2018 du groupement de l'AFJ – Rhône Sud,

Vu le rappport de la fiduciaire Chavaz SA du 4 mars 2019,

Vu le préavis favorable de la Commission des finances et gestion, développement économique (CFGDE) du 30.04.2019,

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

Par 15 oui et 1 abstention

a) D'approuver les comptes 2018 du groupement AFJ – Rhône-Sud, s'élevant aux revenus et aux charges de **Fr. 3'463'641.53**, soit un résultat de **Fr. 0.00**.

b) D'approuver le bilan au 31.12.2018 qui présente à l'actif et au passif un montant de **Fr. 2'929'945.18**.

Le Président : Jean-Claude KORMANN Le Secrétaire : Nicolas FOURNIER

La délibération 849 est acceptée par 15 oui et 1 abstention.

15. P DM840 – Crédit d'investissement pour l'achat d'une balayeuse

Mme Jay informe que la balayeuse est arrivée en bout de course, elle est en panne depuis avril 2019. Après des tentatives de réparation et le constat du manque de pièces de rechange, la décision de la remplacer a été prise. Celle-ci figurait au Tableau des investissements 2019 avec un crédit de CHF 280'000.00. Les services extérieurs ont regardé ce qui était fait dans les autres communes et parallèlement, au vu du prix, ont examiné une offre de mutualisation-location proposée par ProP SA dans le cadre d'un partenariat public-privé. Un tableau comparatif achat vs location est donc présenté duquel il ressort que l'achat est plus intéressant pour la commune, tant au niveau du prix que pour son temps d'utilisation. Cet achat vous est donc proposé.

Le Président propose de voter l'entrée en matière qui est approuvée à l'unanimité des partis.

M. Mazzola souhaite préciser la position de Voix de Gauche par rapport au besoin avéré de cette balayeuse. Il propose un renvoi en commission car plusieurs points ne sont pas clairs : le retrait de cette balayeuse ne pouvait-il pas être pris en charge par le prestataire, sur le choix du prestataire également, enfin sur l'aspect écologique avec des pièces de rechange disponibles même après 15 ans.

Mme Uldry Frossard confirme que ceci doit être discuté en commission et elle propose la CCEV et la CFGDE.

Le Président propose alors de voter le renvoi simultané dans ces 2 commissions.

Le renvoi simultané en CCEV et CFGDE est accepté à l'unanimité.

16. P DM 841 – Révision de la servitude de canalisation au CIV – parcelle N°2256

Mme Jay explique qu'il s'agit d'une servitude de canalisation à finaliser du point de vue foncier. Ces canalisations partent du CIV et il s'agit d'une simple mise à jour de ces servitudes. La présentation aux

CMs des 3 communes concernées est faite de manière à pouvoir signer l'acte notarié. C'est de l'administratif à 100% et il n'y a rien d'autre à expliquer. La commune d'Onex a déjà voté cette délibération et Bernex s'apprête à le faire.

Le Président propose de voter l'entrée en matière qui est approuvée à l'unanimité des partis.

M. Taboada propose vu l'aspect administratif et technique du sujet de voter sur le siège.

Le Président propose alors de le voter.

Commune de Confignon

Législature 2015-2020
Délibération N° 841
Séance du Conseil municipal du **14 mai 2019**

CENTRE INTERCOMMUNAL DE VOIRIE (CIV) - SERVITUDE DE CANALISATION – PARCELLE NO 2256

Vu, l'implantation du Centre intercommunal de voirie (CIV) sur la parcelle N° 7345

Vu, l'accord préalable des propriétaires de la parcelle No 2256

Vu que la servitude permet le passage des canalisations des eaux claires et usées

Vu le projet d'acte établi par Me Messali en date du 4 février 2019

Vu le plan de servitude établi par le bureau de géomètre HKD Géomatique en date du 17 août 2017

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, article 30, alinéa 1, lettre k

Vu que la présente délibération doit être votée à la majorité absolue en vertu l'article 20, alinéa 2 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984

Vu l'exposé des motifs

Sur proposition du Conseil administratif

le Conseil municipal

DECIDE

A l'unanimité des 16 membres présents

1. D'accepter la constitution d'une servitude pour des canalisations d'eaux pluviales et usées, à titre gratuit, au profit de la parcelle No 7345 sise sur la commune de Bernex, sur la parcelle 2256 sise sur la même commune. La servitude s'exerce sur l'assiette figurée par le symbole EP et EU au plan de servitude établi en date du 17 août 2017, par le bureau de géomètre HKD Géomatique, avec charge d'entretien pour la commune de Bernex, la commune de Confignon et de la Ville d'Onex, selon la clef de répartition financière définie dans les statuts du CIV
2. D'autoriser le Conseil administratif à signer les actes y relatifs
3. De demander à l'Etat de Genève de bien vouloir exonérer la présente opération de tous frais et droits, y compris les émoluments du Registre foncier et du Service de la mensuration officielle, en raison de son utilité publique

Le Président : Jean-Claude KORMANN Le Secrétaire : Nicolas FOURNIER

Le vote sur le siège est accepté à l'unanimité.

17. Questions

Mme Peradotto rappelle que le 14 juin une grève des femmes est prévue dans toute la Suisse pour une égalité femmes-hommes, toujours inexistante, bien que reconnue constitutionnellement depuis plus de 10 ans. Elle demande au CA de communiquer sa position pour les employées souhaitant faire grève ce jour-là, comment seront tranchées les éventuelles demandes de grève et quel appui il compte donner aux événements organisés ce jour-là ?

Mme Gabus Thorens informe que la question s'est posée tout d'abord pour la Petite enfance et pour les cuisines scolaires dans les écoles où travaillent majoritairement des femmes. Il a donc été demandé qui souhaitait faire grève ce jour-là afin d'organiser un service minimum, sachant que ces heures devraient être compensées par des vacances ou des heures supplémentaires. C'est avec surprise que nous avons constaté qu'il n'y avait aucune demande pour les crèches, et pour les restaurants scolaires, le délai de réponse court encore. Concernant les propositions du CA, elle en parlera à la séance de ce jeudi et reviendra communiquer ensuite la décision prise.

Le Président en prend acte et réponse au prochain CM.

M. Mazzola annonce pour le prochain CM son intention de déposer une motion relative à l'OFROU et au Vallon de l'Aire et invite les cm intéressés à la co-signer.

Le Président précise qu'il s'agit de poser un cadre par rapport aux annonces faites quant à la présence de l'OFROU lors du dernier CM, soit est-ce que le provisoire va devenir définitif ? Vous recevrez un projet de motion avant le prochain CM et nous vous invitons à y adhérer et à le commenter.

Mme Uldry Frossard a 3 questions à poser :
1.- Courrier Swisscom relatif à la 5G : y aura-t-il aussi un courrier aux autres opérateurs ? Sunrise et Salt. De plus, où se trouvent les antennes aujourd'hui et est-ce que la commune a le pouvoir de demander leur déplacement ?
2.- Est-ce que la chaudière a déjà été changée et est-il toujours prévu de la remplacer par une chaudière beaucoup plus puissante ? De quelle capacité et quid par rapport au développement du réseau ?
3.- Votations dimanche : où se situera le local de vote avec « Confignon en fête » ? **M. Uong** répond avoir vu une signalisation indiquant le local de vote dans l'ancienne école.

M. Uong précise que la chaudière n'est pas encore remplacée, c'est un projet pour lequel la société doit encore déposer la demande d'autorisation et c'est prévu pour le mois de septembre. Concernant la puissance, il n'est pas expert, mais a retenu le chiffre de 500 MWH (?) vs un besoin de 400 MWH.

Mme Gabus Thorens répond qu'il y a 2 antennes à Confignon, une dans le clocher de l'église et l'autre route de Chancy. Et non, la commune n'a pas le pouvoir de demander leur déplacement. Elles sont sur territoire privé, font l'objet d'un contrat entre des sociétés et des privés. Une demande d'autorisation avait été faite au moment de leur installation et elle ne voit pas à quel titre la commune pourrait demander leur déplacement. Il faudrait pouvoir justifier d'une mise en danger *concrète*.

Mme Uldry Frossard signale la demande d'une commune pour déplacer ses antennes proches des crèches et des écoles... Mais elle n'en sait pas plus.

M. Dunant revient sur la question des antennes pour signaler qu'un débat avait eu lieu sur la possibilité de poser des antennes à proximité des écoles. Après en avoir parlé avec des techniciens de Swisscom, un rapport avait été produit datant de l'installation dans le clocher de l'église. Il propose donc d'exhumer celui-ci des archives du CM.

M. Kormann a une question relative à la communication pour laquelle il met 3 événements en parallèle :

- une activité multisports et dessin pour laquelle il a reçu un tout-ménage
- une exposition du concours d'architecture des Hutins pour laquelle un tout-ménage aurait aussi dû être envoyé, mais qui après questionnement des habitants, n'aurait jamais été reçu

- enfin, il a demandé que soient fournis ce soir les flyers et programme de la Fête et trouverait dommage que les habitants n'en soient pas informés, car dans son quartier, il n'y a eu aucune diffusion.

Mme Gabus Thorens explique que les flyers passent par la poste et la commune paie pour leur distribution sur toute la commune. Elle va donc se renseigner car ce n'est pas normal.

18. Propositions individuelles et divers

M. Kormann relaie un point que l'administration l'a chargé de transmettre : une personne parmi nous qui dirige une commission s'est trouvée à avoir oublié sa clé pour fermer la salle qu'il avait réservée. Il a donc appelé les services extérieurs pour le faire. Mais dans de tels cas, il vaut mieux aller chercher la clé oubliée chez vous que d'appeler les services extérieurs qui n'habitent pas forcément la commune. Selon le trajet qu'ils devront faire, ils vont facturer ce déplacement à la commune, ce sera donc moins cher d'aller chercher la clé à la maison.
C'est « à la demande » qu'il fait cette communication, il ne la commentera donc pas.

Le Président souhaite ensuite lire un texte résumant son année de présidence qui s'achève ce soir et vous transmettre quelques réflexions.
Il lit son allocution et remercie chacun pour son attention et son soutien.

Le Président prononce le huis-clos pour les naturalisations et invite le public à se retirer.

19. Naturalisations (Huis Clos)

M. Dunant présente le dossier N° 2018.1434 préavisé favorablement à l'unanimité.
Le dossier est approuvé à l'unanimité

M. Dunant présente le dossier N° 2018.2201 préavisé favorablement à l'unanimité.
Le dossier est approuvé à l'unanimité

M. Dunant présente le dossier N° 2019.57 préavisé favorablement à l'unanimité.
Le dossier est approuvé à l'unanimité

M. Dunant présente le dossier N° 2018.2086 préavisé favorablement à l'unanimité.
Le dossier est approuvé à l'unanimité

Le Président lève la séance à 23H05.

Jean-Claude KORMANN	Nicolas FOURNIER
Président	Secrétaire
	p.o.